

UN DEFIBRILLATEUR OBLIGATOIRE DANS VOTRE CABINET AU 01 JANVIER 2022

Ce que vous devez savoir en tant que Chirurgien-Dentiste libéral



Les défibrillateurs automatisés externes (DAE)

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère chargé de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation des DAE sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès. La loi n°2018-527 du 28 juin 2018, votée à la quasi-unanimité par les deux Assemblées, vient renforcer ce cadre législatif et réglementaire.

Ce qu'il faut retenir :

1

DAE

L'obligation de détenir un DAE incombe aux propriétaires des ERP (du Cabinet Dentaire)

2

L'ÉQUIPEMENT EN DAE PEUT ÊTRE MUTUALISÉ

Dans la mesure où vous pouvez accéder au DAE à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 minutes

3

OBLIGATIONS

- Signalétique
- Déclaration
- Maintenance



Qu'est-ce qu'un DAE ?

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un **dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque**. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.



Qui doit s'équiper ?

A partir du 1er janvier 2022, les ERP de catégories 5 dont font partie les cabinets dentaires.



Où installer un DAE ?

Le DAE est installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès pour diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque

Obligation en tant qu'employeur:

La réglementation du travail prévoit plusieurs obligations pour l'employeur en matière de secours, que l'entreprise soit classée ERP ou non. Cela concerne notamment la mise à disposition de « matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible ».

Mais l'obligation est laissée à l'appréciation du juge! Cependant, si un malaise ou arrêt cardiaque se produit dans le cadre du travail, l'entreprise est responsable! Sans loi insérée dans le code du travail, un juge appréciera la responsabilité du chef d'établissement dans le cadre de son obligation générale de santé et de sécurité de ses salariés et clients en terme de résultat.

« la responsabilité de l'employeur pourrait être engagée en cas d'accident car il doit assurer la santé de ses salariés en termes de résultat »



Toutefois, lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé. Par même site géographique est entendu la possibilité d'accéder au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 minutes.

Rappelons qu'en dehors du cadre des ERP légalement tenus de s'équiper, toute personne est libre d'installer un DAE.

Lieu d'installation et signalétique

Le DAE doit être installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès pour diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque. (De préférence en extérieur, dans un boîtier pour le protéger des intempéries).

[L'arrêté du 29 octobre 2019](#) impose une affiche de signalisation visible à l'entrée de l'établissement



URGENCES MÉDICALES EN CABINET DENTAIRE

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence AFGSU

Tout Chirurgien-Dentiste doit pouvoir justifier d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (A.F.G.S.U.) encours de validité ou d'une formation au moins équivalente.

Acquérir l'attestation de formation aux gestes d'urgence de niveau 2 fait désormais également partie de la formation initiale des assistants.es dentaires .

Ainsi, en tant que professionnels de santé, les assistants.es dentaires doivent pouvoir répondre (dans les limites de leurs compétences) à des urgences médicales. S'ils/elles ne l'ont pas acquise durant leur formation initiale, les assistants.es dentaires doivent donc acquérir cette compétence et veiller à l'entretenir durant leur cursus.

Attestation de niveau 2 : pour les professionnels exerçant une profession de santé, ainsi que les étudiants inscrits dans un cursus conduisant à ces professions de santé il s'agit d'acquérir l'attestation de niveau 2 .



Objet:

- l'identification d'une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée ;
- la participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

La formation comporte trois modules. Sa durée totale est de **21 heures**.

Elle est réalisée en groupes de dix à douze personnes.

Durée de validité :

La durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est de **4 ans**.

Prorogation :

La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation de **7 heures** organisée en continu ou en discontinu.

Une attestation de formation est délivrée à la fin de chaque formation par le responsable du centre d'enseignement des soins d'urgence (**GESU**).

L'URPS AVEC VOUS :

Afin de répondre à vos obligations en terme de formation AFGSU 2 et de détention d'un DAE au sein de vos structures au 1er Janvier 2022 , l'URPS vous propose de vous faciliter l'accès aux formations obligatoires . En fonction du nombre d'inscrits , nous aurons la possibilité de vous offrir votre défibrillateur à un prix réduit , compris dans l'inscription à votre formation .

Merci de bien vouloir compléter le formulaire destiné à répertorier les besoins , ce qui nous permettra de vous proposer la meilleure offre , de mutualiser les coûts, tout en vous simplifiant les démarches administratives obligatoires .

Accès au formulaire : <https://forms.gle/SFuUaRXqoHDRSePs9>

Vous avez déjà validé votre AFGSU et vous souhaitez acquérir directement un défibrillateur? Il vous suffit d'envoyer une commande par mail directement auprès de Schiller: adv@schillerfrance.fr en spécifiant OFFRE URPS CD GRAND EST.

(Tarif **988,80€ TTC** au lieu de 1526€, prix catalogue)

